

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JUIN

Le Voyage Présidentiel

Le départ de M. Carnot pour Nancy où ont lieu de grandes fêtes de gymnastique a eu lieu dimanche matin sans incident à la gare de l'Est.

Quelques centaines de curieux attirés par les préparatifs extraordinaires faits dans les salles d'attente pour la réception du Président de la République étaient maintenus par quelques agents.

M. Carnot, accompagné du haut personnel administratif des chemins de fer de l'Est, s'est immédiatement rendu sur le quai et a visité le nouveau train construit à son intention par la Compagnie.

Ce n'est qu'à Bar-le-Duc qu'a commencé réellement le voyage présidentiel avec les réceptions officielles, les discours, les cris de : Vive la France ! vive le Président ! et les cohues de paysans, d'ouvriers et de pompiers.

Reçu par les autorités, M. Carnot est aussitôt monté en voiture et le cortège s'est dirigé vers la préfecture.

De nombreux arcs de triomphe étaient élevés sur le parcours.

La réception a eu lieu à la préfecture.

M^r Pagis, évêque de Verdun, a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous offrir les témoignages profondément respectueux de tout le clergé de mon diocèse, et spécialement de mes prêtres de Bar-le-Duc que je suis heureux de vous présenter. Je n'ai pas hésité à quitter ma ville épiscopale, même en ce grand jour de fête, pour vous saluer à votre passage et vous exprimer les sentiments qui nous animent.

« Nous sommes de bons Français, Monsieur le Président, et nous aimons passionnément la France. Nous honorons en vous le premier citoyen de notre pays, investi de la magistrature suprême qui a droit au respect et à la soumission de tous.

« Nous acceptons, franchement, loyalement, sans arrière-pensée, la forme gouvernementale dont vous avez la garde et que notre pays s'est librement donnée. Sur ce point, je vous prie de croire à ma sincérité parfaite. Notre attitude, à mon avis mal comprise, a donné lieu à des malentendus, à des défiances, à des conflits qui ont provoqué des rigueurs regrettables. Je le déplore et désire de tout mon cœur que les désaccords disparaissent et que l'union se fasse dans la paix.

« Un gouvernement est inébranlable quand il peut compter sur toutes les forces vives du pays. J'estime que les forces catholiques sont les premières par l'importance et par le nombre. Nous vous les offrons, Monsieur le Président, acceptez-les.

« Je me permets de vous le dire avec toute la liberté de mon patriotisme et de ma foi : si vous voulez nous aimer un peu, nous témoigner un peu de confiance, protéger nos libertés nécessaires, vous verrez que nous sommes capables de vous aimer beaucoup et de consacrer tout ce que nous avons d'influence, d'in-

telligence et de cœur à la prospérité, à la grandeur de la France.

« Cette expression de nos sentiments prend ici, en cet ville de Bar-le-Duc et ce pays de Lorraine, un caractère exceptionnel de sincérité patriotique. Il me semble que nous aimons la France davantage, nous à qui la France confie une mission d'honneur, une mission sacrée : la garde de la frontière !

« Nous voulons la paix, Monsieur le Président, comme la France la veut, comme vous la voulez vous-même ; mais nous n'avons pas peur de la guerre, je suis fier de vous le dire, moi évêque de Verdun, qui suis un peu soldat depuis que je vis en contact quotidien avec nos braves soldats. Et si jamais l'heure venait à sonner, l'heure des suprêmes périls, vous verriez l'évêque et ses prêtres se mêler aux soldats et rivaliser de bravoure avec eux. Après la bataille, je veux dire après les victoires, vous, notre chef, puisque vous êtes chef de France, vous nous diriez : Evêques, prêtres, soldats, je suis content de vous ! »

« Je vous renouvelle, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux et patriotique dévouement. »

M. Carnot a répondu dans les termes suivants à M^r Pagis :

« Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer ; elles émanent d'un cœur chaud et respirent la loyauté et la droiture. Je suis convaincu que tous les membres du clergé sont animés des mêmes sentiments patriotiques. Vous avez parlé de l'union de tous les Français, c'est bien là ce que nous désirons : l'union de tous les Français sous la loi de la République. »

La réception des corps constitués n'a donné lieu à aucun incident.

A NANCY

Le train présidentiel est arrivé à cinq heures à Nancy.

Ici le patriotisme l'emporte sur la politique.

Toutes les maisons sont pavoisées, partout des arcs de triomphe avec des inscriptions patriotiques.

Les cloches des églises sonnent à toute volée. La population de Nancy, ordinairement si calme, s'est échauffée.

De la gare à l'Hôtel de Ville, le cortège a défilé devant la statue de M. Thiers, puis devant celle de Jeanne d'Arc. M. Carnot s'est découvert à deux reprises.

Les Alsaciens-Lorrains étaient très nombreux, mais le drapeau d'Alsace n'a pas été arboré ; en revanche, de tous côtés, au milieu des drapeaux tricolores, se détachent les étendards lorrains et les drapeaux russes.

M. Carnot a pris place sur le balcon de l'Hôtel de Ville et au milieu des acclamations a eu lieu le défilé des troupes de la garnison.

Tous les régiments ont été l'objet de manifestations patriotiques.

Sans cesse s'élevaient les cris de : Vive la France !

Les membres des sociétés de gymnastique et les étudiants étrangers poussaient aussi de longues acclamations en l'honneur de la France.

A une heure, les sociétés de gymnastique se sont rassemblées sur le boulevard Lobau. Divisées en quatre groupes ayant à leur tête une musique avec les tambours, clairons et trompettes, elles se sont dirigées vers la place Stanislas. Sur tout le parcours, les Sokols ont été particulièrement acclamés.

A leur occasion, il y a eu un contre temps. Les Sokols, sociétés tchèques de gymnastique de Prague, ont reçu de leur gouvernement la défense absolue d'assister en corps à nos fêtes ! Ils y sont venus simplement à titre individuel, et sans leur drapeau, qu'on eût été heureux de saluer. C'est donc le clou de la cérémonie qui a disparu.

Ces sociétés étrangères se décomposent ainsi : Six groupes luxembourgeois, venus sans façon et en bons voisins ; quatre groupes belges assez importants, et enfin une délégation officielle de la très importante Société fédérale suisse de Zurich.

Les organisateurs de cette fête de gymnastique pourront d'ailleurs se plaindre, avec raison, d'avoir été singulièrement contrecarrés dans leurs projets. Non seulement les gouvernements étrangers se sont ingéniés, à l'instigation de l'Allemagne, à nous mettre des bâtons dans les roues, mais encore le gouvernement français a tout fait pour empêcher cette solennité d'avoir l'éclat que l'on en attendait. Le spectacle qu'il nous a donné de toutes ses tergiversations, de tous ses tâtonnements, a été d'un effet déplorable sur toutes nos populations de l'Est, si facilement impressionnables, et si défiantes lorsque le patriotisme est en jeu.

Les exercices du concours de gymnastique ont eu lieu en présence d'une foule énorme.

Après le défilé, M. Carnot a offert aux autorités un grand dîner à la préfecture.

Le Président de la République s'est rendu à la salle Poirel où il a entendu la Société l'Alsacienne-Lorraine, puis au théâtre où étaient réunis les étudiants, enfin au cercle militaire.

Un seul incident à noter : les spectateurs ont demandé instamment l'Hymne russe. L'orchestre s'étant refusé à jouer, l'assistance l'a chanté elle-même.

Est-ce par ordre que l'orchestre n'a pas voulu exécuter l'Hymne russe ?

Au dîner officiel, M. Carnot a fait inviter l'évêque de Nancy.

Ainsi le voulait l'étiquette, ainsi l'exigeait le cérémonial !

Mais en revanche, dans une lettre très digne en même temps que de fort bon ton, M^r Turinaz a décliné cette invite et il a fait l'abandon de sa serviette et de son couvert dont on pourra disposer en faveur du grand rabbin de Nancy, qui doit être de taille à manger pour deux.

En agissant ainsi, M^r Turinaz a bien fait. Tout le monde l'approuvera, même M. Carnot, qui, malgré le peu d'envergure de son cerveau, comprendra, nous l'espérons, le sentiment très digne auquel a obéi l'évêque de Nancy.

Comment, voilà un homme qui est traité en outlaw ! Pour avoir défendu ses droits on l'a frappé du châtement le plus sévère qui fût à la disposition du ministre des Cultes. On répète à chaque instant que les évêques ne sont que

des fonctionnaires, et l'on a enlevé à un évêque son salaire, c'est-à-dire le pain de ce fonctionnaire !

Et maintenant, on le convie à un festin ! On l'invite à prendre part à des agapes ! On lui offre des mets de choix et des coupes de champagne !

C'est là une plaisanterie de fort mauvais goût, doublée d'une amère dérision.

INFORMATIONS

UN ROI A PARIS

On a lu le récit des démonstrations enthousiastes dont a été l'objet, à Biarritz, le roi de Suède. Retraite aux flambeaux, musiques, défilé, ovations, discours, acclamations, rien n'y a manqué.

C'était du délire. Qu'a fait S. M. Oscar II pour mériter tant de si chaleureux hommages ?

Rien : c'est un roi, voilà tout. *Ego nominor leo* ! C'est un roi, et cela suffit, dit avec raison la Patrie, pour que les républicains se précipitent autour de son char... non, de sa calèche et l'accablent des témoignages de leur admiration et de leur respect !

A-t-on dit, redit, répété, resassé, qu'en République les hommes ne sont rien, que les oripeaux n'ont pas plus de valeur que des haillons, que la pourpre royale et un chiffon ne font pas plus d'effet l'un que l'autre sur les âmes démocratiques ! Mercredi soir, à l'arrivée d'Oscar II à Paris, une foule considérable — ce sont des journaux ultra radicaux qui nous fournissent ces détails, qui sont vrais d'ailleurs, — a salué sa venue, en poussant le cri de : « Vive le roi ! »

Pas de commentaires, ce serait affaiblir la signification de cette manifestation !

LES VINS FRAUDÉS

La diète d'Alsace vient d'être saisie d'un projet de loi sur la fabrication de vins entreprise sur une très vaste échelle par des juifs du Brisgau et du Margraviat, qui inondent l'Alsace, le pays de Bade et la Suisse allemande de leurs produits malsains.

L'usage du vin s'est répandu dans toutes les classes de la société et dans tous les pays, à l'époque où la production vinicole était abondante. Depuis, le phylloxéra est venu s'abattre sur les vignes qu'il a décimées dans tous les pays vignobles. Le produit naturel a alors diminué d'année en année dans des proportions considérables, et au point de ne pouvoir suffire aux besoins de la consommation. Le vin de raisin se faisant rare devait devenir plus cher et beaucoup de gens, habitués à cette boisson, étaient menacés de s'en voir privés.

Mais la soif insatiable de l'or veillait. Des hommes qui n'ont que l'amour de l'argent et une pièce de cent sous à la place du cœur, se sont dit : « Sous l'Empire, les travaux publics ont pris un grand développement, les chantiers se sont multipliés, l'ouvrier, bien payé, s'est payé du vin et il lui faut du vin. La terre n'en produit plus assez pour satisfaire à tous les besoins. Venons au secours de la terre : faisons

du vin. De l'eau, du trois-six ou du vitriol et une matière colorante, avec ces trois éléments nous pouvons désaltérer le peuple qui veut du vin, sans s'inquiéter de sa provenance.

Et on s'est mis à fabriquer... à fabriquer de quoi contenter tous les gosiers.

Ce n'est un mystère pour personne aujourd'hui qu'on ne rencontre que peu de vin naturel et beaucoup, beaucoup de vin artificiel.

Est-ce un bien, est-ce un mal ?

C'est un bien pour le fisc qui, aveugle volontaire, perçoit d'autant plus de droits que la consommation est plus considérable.

Le fisc opportuniste est très avide et toujours besogneux. Tant pis pour la santé publique !

Mais c'est un mal, un très grand mal pour les consommateurs dont la santé est compromise et s'altère plus ou moins vite par l'usage de ces breuvages malsains et empoisonnés.

C'est un mal aussi pour les propriétaires qui s'ingénient à refaire le vignoble français à grands frais, avec force peines et soins, et qui ne trouvent pas à vendre leur vin naturel. X.

NAPOLÉON ET LE DUEL

« Le duel, disait un jour Napoléon au général Drouot, n'est jamais une preuve de la justice et du droit, mais il est bien souvent le courage de celui qui n'en a pas. Le plus terrible spadassin que j'aie connu était le plus mauvais soldat de mon armée. Il se serait battu volontiers chaque matin avant son déjeuner, mais plus volontiers encore il se serait caché dans un fourgon pendant une bataille rangée. Le duelliste est à l'épée du soldat ce que le bavard est à la langue du sage. »

Le Catéchisme électoral de M^r Gouthe-Soulard

Voici les articles du catéchisme électoral qui ont valu une déclaration d'abus contre M^r Gouthe-Soulard et la suppression de son traitement :

« Comment obtiendrons-nous un gouvernement chrétien ? — Nous obtiendrons un gouvernement chrétien en choisissant, pour nous gouverner, des chrétiens honnêtes, consciencieux et capables.

« Est-ce un devoir de voter aux élections ? — Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

« Est-ce un péché de mal voter ? — Oui, c'est un péché de mal voter.

« Pourquoi est-ce un péché de mal voter ? — parce qu'en votant mal, nous choisissons pour nous gouverner des ennemis de Dieu et de la religion, et par conséquent des ennemis du pays. »

En promulguant le nouveau catéchisme du diocèse d'Aix, l'archevêque s'exprimait ainsi dans une lettre pastorale qu'il adressait, en 1890, à son clergé et aux fidèles, en des termes qui ne laissent pas l'ombre d'un doute sur le

caractère politique de l'addition précitée à la 38^e leçon :

« Nous avons cru devoir rappeler les devoirs du citoyen et du Français. Destinés à prendre part au gouvernement de leur pays, les enfants sauront que c'est pour eux un devoir de conscience de bien voter aux élections quand l'heure sera venue : leurs parents, légers, ignorants et insoucians sur cette question capitale, pourront en faire leur profit. »

Puis, dans la lettre pastorale du 20 avril dernier, M^r l'archevêque d'Aix déclare qu'en écrivant cette leçon il a agi comme docteur et directeur des consciences, « parce que mal voter est un péché ».

Enfin, réfutant une objection qui lui aurait été faite, il ajoute ce commentaire de l'addition incriminée :

« Mais, m'a-t-on objecté, les enfants ne sont point appelés à voter de sitôt ; c'était très inutile de faire cette innovation dans votre catéchisme. — Je réponds que le catéchisme est le livre des petits et des grands, des mineurs et des majeurs, de l'enfance, de la jeunesse et de tous les âges ; il enseigne la doctrine qui doit être suivie du berceau à la tombe. De plus, j'en ai fait un manuel qui peut remplacer beaucoup de livres, par les additions que j'y ai introduites.

« Les enfants de nos catéchismes ne sont pas encore en âge de voter, c'est vrai ; mais sont-ils en âge d'être ordonnés prêtres ou de se marier ? Cependant nous leur enseignons le sacrement de l'ordre et le sacrement du mariage.

« Et vous, dans vos manuels de morale civique, vous leur enseignez bien des devoirs qu'ils ne rempliront que plus tard. »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1892

Premier jour de Courses, Dimanche 7 Août

1^o Prix du Gouvernement de la République : 1,000 fr. donnés par le gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. Entrée, 50 fr. ; moitié des entrées au second.

2^o Prix de Nantilly (steeple-chase militaire 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la So-

ciété des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe.

3^o Prix de Varrains-Chacé (à réclamer) : 1,000 francs offerts par la Société des Courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. Entrées, 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

4^o Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders) : 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de l'Etat, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus. Entrée, 100 fr. ; forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. Seront encore admis les chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à vendre pour 3,000 fr.

5^o Prix de Bournan (steeple-chase militaire 2^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par la commission de remonte des corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

6^o Prix de Saumoussay (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

7^o Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 5^e série) : 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 5^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 100 fr. ; forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée.

Lundi 8 Août

Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de Courses, Mardi 9 Août

1^o Prix de la Société d'Encouragement (3^e série) : 3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races

de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. Entrée, 50 fr. ; la moitié des entrées au second.

2^o Prix de Saumur (handicap) : 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée, 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

3^o Prix du Thouet (steeple-chase militaire 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

4^o Prix de Baigneux (steeple-chase militaire 2^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par la Commission de remontes des corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

5^o Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap) : 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des Courses de Saumur, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France. Entrée, 150 fr. ; forfait 25 fr. la moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

6^o Prix du Chemin-Vert (steeple-chase militaire 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette École.

7^o Prix de Muret (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

8^o Prix de Consolation (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders) : 1,000 fr., offerts par la Société des Courses de Saumur pour hacks et hunters de quatre ans et au-dessus,

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

II

LE JEUNE GARS ET LA FOLLE

(Suite)

Pendant que ses hôtes, inquiets et indécis, mettaient leurs manteaux et s'assuraient que leurs armes étaient en place, il prit la lumière, ouvrit la croisée, et sans affectation, pour mieux éclairer le dehors, sans doute, il l'éleva à plusieurs reprises, la fit passer de droite à gauche, et la remit tranquillement sous le manteau de la cheminée :

— Je n'aperçois absolument rien ; affirmait-il.

Cependant, la folle ne cessait d'aller de Louiseau au capitaine, avec la sollicitude d'un chien fidèle, qui partage sa tendresse entre deux êtres également chers ; elle touchait les habits du jeune étranger, approchait à la dérobbée la main de ses cheveux, suivait ses moindres mouvements.

— Ne vous fâchez pas, citoyen, dit Louiseau

avec douceur, si cette pauvre Manette est importune, c'est sa manière d'exprimer son amitié, et je ne sache au monde, excepté moi, personne à qui elle en ait témoigné autant.

— Je ne me fâche pas, crois-le, mon garçon.

Et pour le prouver, autant que pour répondre à ces attentions, il prit dans les siennes les mains de la pauvre femme :

— Est-ce que cela te fait plaisir de me voir ? lui dit-il.

Ses traits s'illuminèrent, elle exhala un cri de joie et appuya longuement ses lèvres sur sa main.

— Si j'avais quelque chose à lui donner du moins ? reprit-il.

Il fouilla dans ses poches, elles ne contenaient que des pièces de monnaie. Il lui fallait autre chose. Sa main se porta à sa poitrine, et toucha un objet suspendu par un cordon, mais il la retira vivement.

— Je n'ai rien, fit-il tristement.

Brutus jeta sur cette scène, dont il avait saisi quelques mots, un regard de dédain. Il haussa les épaules, et mettant sur la table un assignat de 20 livres :

— Payez-vous ! ordonna-t-il.

— Vous ne me devez rien, dit tranquillement le vieillard.

— Plait-il ?

— Je ne suis pas aubergiste, je ne vends pas l'hospitalité.

— Tu es bien fier, paysan.

— Il n'y a pas de quoi. Si vous tenez à me payer, donnez-moi six sous, et n'en parlons plus.

— Allons donc ! pourquoi tant de cérémonies !

Brutus tira une liasse d'assignats, en choisit un de dix sous, et le lui tendit.

— Voilà. Nous sommes quittes.

— J'ai dit six sous, objecta Jérôme.

— Eh bien ! grogna Brutus décidément impatient, rends-m'en quatre, vieil entêté.

— Ce sera mon pourboire ! intervint gaiement Louiseau, si vous le voulez bien, citoyen.

— Soit ! répondit Brutus en jetant sur le vieillard un œil méliant et rancuneux.

— Quoi ! balbutia Jérôme, ami Louiseau, tu veux ?

— Eh ! mais, papa Jérôme, quatre sous, c'est bon à prendre. Merci, citoyen.

— Jérôme fouilla lentement dans la poche de son gilet, et lui remit cette gratification, que

le gars enveloppa avec soin dans le coin de son mouchoir.

— A présent, dit-il, en reprenant son bâton, nous partirons quand vous voudrez.

Brutus, évidemment préoccupé, avait entrouvert la porte, et écoutait s'il ne recevait aucun bruit suspect du dehors. Mais tout était désert et silencieux.

La folle se rapprocha d'Hector, et prenant avec une timidité douce et triste un peu de son manteau :

— Tu t'en vas ? soupira-t-elle, tant pis.

— Cette vieille est étonnante, fit Hector en proie malgré lui à un mouvement d'attendrissement et de pitié.

Brutus haussa de nouveau les épaules.

— Viens là ! fit-il en attirant brutalement à lui son nouveau guide ; tu m'as l'air d'un drôle plus madré que tu ne veux le paraître. Je consens à te prévenir qu'au premier bruit inquiétant, à la première apparence du danger, tu passeras un mauvais quart d'heure.

— Pourquoi me dis-tu cela ? demanda Louiseau avec un calme et un étonnement parfaits.

— Pourquoi ?... Parce que ce que je trouve et entends ici m'est suspect : parce que tu m'as

pour chevaux de 4 ans et au-dessus
de qualités hacks et hunters à réclamer pour
4,000 fr. ; ceux à réclamer pour 2,000 fr. re-
cevront 2 kil. de décharge. Tout gagnant d'un
prix pendant la réunion sera exclu. Entrée,
50 fr. au second.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 juin. — Léon-Philippe Boutillé, rue Far-
jean.

Le 7. — Raymond-Georges Hersard, Grande-
Rue.

MARIAGE

Le 7 juin. — Auguste-Léon-Louis Décorce,
corfonnier, a épousé Léontine Dufresne, do-
mestique, tous deux à Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Julien Rosière (veuf), cultivateur à Saint-Cyr-
-Bourg, et Mathurine-Jeanne Baudet, cuis-
-nière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 5 juin. — Louise Desessards, veuve de
Maurice-Jean Lépine, 73 ans, sans profession,
à l'Hospice.

Le 6. — Jean-François-Régis Delranc, 80
ans, journalier, célibataire, à l'Hospice.

Le 7. — Victor Mazé, 4 ans, rue de la Visi-
-tation; — Louise-Hyacinthe Fefeu, épouse de
Renault-François Mascré, 43 ans, rue du Puits-
-Neuf.

LES AMATEURS VÉLOCIPÉDIQUES SAUMUROIS

Une Société vélocipédique vient de se fonder
à Saumur.

Elle a pris le titre de *Société d'amateurs
vélocipédiques Saumurois*, et son siège social
est au Café du Commerce.

M. Davy, directeur de l'Usine électrique, en
est le secrétaire.

UN NOUVEAU TRAIN RAPIDE

Notre dévoué sénateur, M. le général d'An-
-digné, vient de nous faire part d'une nouvelle
qui sera accueillie avec satisfaction.

La Compagnie d'Orléans va créer un nou-
-veau train rapide qui partira de Paris vers
8 h. 1/2 du matin, sera à Saumur à 1 heure,
à la Ménitrie à 1 h. 1/2 et arrivera à Angers
vers 2 heures pour filer ensuite sur Nantes
et Saint-Nazaire.

Nous sommes heureux d'annoncer une
nouvelle amélioration appelée à rendre des
services aux voyageurs.

PORTE-MONNAIE TROUVÉ

Dimanche soir, Mlles Démont ont trouvé,
rue de l'Ancienne-Messagerie, un porte-mon-
-naie contenant 35 francs 55 centimes.

Le propriétaire pourra le réclamer au bu-
-reau du journal.

vo tout à l'heure atteindre de l'argent...

— Ah! ça, citoyen, me prendrais-tu pour

un voleur?

— Pis que cela, peut-être.

— Pour un chouan? s'écria en riant le jeune

garçon; eh bien! alors ne me demande pas de

le conduire!

— Je n'aime pas qu'on rie!

Hector intervint.

— Citoyen!

— Non! je sais ce que je dis et ce que je

fais.

Jérôme laissait lire sur ses traits une vive

inquiétude; il ne voyait évidemment pas sans

regret Louiseau partir avec les étrangers; la

folle comprenait instinctivement que son fils

mourrier courait un danger, elle avait dans

les doigts des crispations nerveuses, comme

une chatte qui aiguise ses griffes; La Valeur

se demandait en lui-même si la mesure était

devenue plus certain que la plaine. Ce senti-

ment n'était guère propre à l'aider à retrouver

son chemin. Hector fronçait le sourcil, prêt à

contenir la colère de son compagnon, dont il

connaissait la brutalité. Il n'y avait là de tran-

quille et d'indifférent que le blond visage de

Louiseau.

(A suivre.)

La compagnie des pompiers de Bagnaux a
remporté dimanche, au concours de pompes à
Tours, une médaille de vermeil de 2^e classe.

Toutes nos félicitations aux officiers et aux
sapeurs-pompiers de Bagnaux.

ASSEMBLÉE DE MONTREUIL-BELLAY

Dimanche dernier, dit la *Petite Loire*, l'as-
-semblée annuelle de Montreuil-Bellay avait
attiré une nombreuse foule dont l'empresse-
-ment s'est trouvé parfaitement justifié.

En sus des divertissements et jeux de toute
nature organisés sur le Mail: carrousel aérien,
course en sabots et course en sacs, l'*Harmonie
Saumuroise* prêtait son bienveillant et gracieux
concours.

A 3 heures 1/2, au Mail, grand concert où
elle interprétait son programme du samedi 4
juin à Saumur, avec plus de succès encore,
car, en cette petite ville de Montreuil, on est
parvenu à dresser, pour les musiciens, le
fameux kiosque couvert qu'on attend depuis
si longtemps chez nous, qui figurait sur le
catalogue des promesses électorales et que nous
ne verrons probablement pas avant l'expiration
du dix-neuvième siècle... et encore!

A cinq heures, la même Société parcourait
les principales rues de la ville en sonnant ses
marches les plus entraînantes.

La tournée accomplie, les artistes se ren-
-daient au château de M. de Grandmaison,
maire de Montreuil et président de l'*Harmonie*,
offrait aux sociétaires un banquet dont la pro-
-fusion ne pouvait être égalee que par la cor-
-dialité unissant le généreux hôte à ses convi-
-ves aussi altérés qu'affamés, grâce à l'incessant
exercice de leurs poumons.

Au cours du banquet, M. Goubault a porté
un toast à l'honorable président, M. de Grand-
-maison. Ce dernier, en son nom personnel et
au nom des habitants de Montreuil, remercie
chaudement l'*Harmonie* de son précieux et
désintéressé concours et du relief qu'il donnait
à l'éclat de l'assemblée.

Ajoutons qu'un superbe feu d'artifice a été
tiré à 9 heures par M. Lardé, artificier de la
ville de Saumur.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

L'intérêt de l'audience de vendredi 3 juin
résidait principalement dans l'examen des pro-
-testations soulevées au sujet des élections mu-
-nicipales du 1^{er} mai. Voici quelles ont été les
décisions du Conseil concernant les affaires de
notre arrondissement appelées à cette séance:

Brossay (canton de Montreuil-Bellay). —
M. Louis Bordier et M. Auguste Bardoux ont
demandé d'annuler l'élection de M. Urbain
Leroy, qui a obtenu seulement le chiffre de la
majorité absolue, alors qu'un bulletin, en sus
du nombre des votants, a été trouvé dans
l'urne.

Le Conseil a annulé l'élection de M. Urbain
Leroy.

Distré. — M. Auguste Guy demandait de
proclamer élu conseiller municipal M. Bury
père, auquel le bureau électoral avait retranché
un certain nombre de suffrages considérés
comme n'ayant pas une désignation suffisante,
et d'annuler l'élection de M. Germain Derouet,
le bureau électoral ayant, à tort, suivant les
demandeurs, abaissé le chiffre de la majorité
absolue.

Le Conseil a validé l'élection de M. Bury et
annulé celle de M. Derouet.

Trèves-Cunault. — M. Forestier demandait
l'annulation de l'élection de M. Thoreau, comme
inélégible au Conseil municipal en sa qualité
de domestique à gages au compte de M. Gui-
-bert, également élu.

La protestation a été rejetée, M. Thoreau
étant régisseur et non domestique à gages.

LE PARRICIDE DU MESNIL. — SON ARRESTATION A NANTES

Jean Terrien, le parricide du Mesnil dont
nous avons parlé la semaine dernière, a été
arrêté dimanche matin à Nantes.

C'est un pauvre fou bon à conduire dans une

maison d'aliénés. Il a été transféré hier à Cho-
-let.

DINER DU VIN D'ANJOU

La première réunion du dîner du « Vin
d'Anjou », pour 1892, aura lieu le lundi 43
juin (lendemain du Grand Prix), à 7 heures
du soir, au restaurant Notta, boulevard Pois-
-sonnière.

Tous les Angevins de passage à Paris peu-
-vent y prendre part, en se présentant, le soir
même de la réunion, au Président du Comité,
M. Mahier, avocat à la Cour d'Appel.

Nous apprenons la mort de M. Achille Bégé,
lieutenant au 3^e régiment de chasseurs. Le
jeune officier a succombé avant-hier à Blois,
aux suites d'une chute de cheval, déjà an-
-cienne.

M. Achille Bégé avait épousé, l'année der-
-nière, la seconde fille du général baron Harty
de Pierrebourg.

Tirages Financiers

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales de 1879

Le numéro 456,733 gagne 100,000 francs;
le numéro 199,943 gagne 25,000 francs; les
numéros 989,499, 69,922, 538,902, 182,429,
336,570, 354,018 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations communales de 1880

Le numéro 251,953 gagne 100,000 francs;
le numéro 140,583 gagne 25,000 francs; les
numéros 750,347, 857,333, 182,032, 930,853,
506,021, 853,497 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations communales de 1891

Le numéro 949,168 gagne 100,000 francs;
le numéro 332,443 gagne 10,000 francs; le
numéro 139,771 gagne 5,000 francs.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 5 juin 1892.

L'abondance excessive de l'argent et l'ab-
-sence de préoccupations politiques sérieuses,
sont les deux éléments principaux de la fermeté
de notre marché.

Le 3 0/0 ancien, dont le coupon se détache
dans quinze jours, monte à 98.45; le nouveau
à 98.70. Le 4 1/2 reste à 105.70.

La Rente Italienne tend à se rapprocher du
cours de 92 fr. L'Italie est à l'abri maintenant
d'une dénoucation de l'union monétaire latine.
La spéculation tient compte du coupon échéant
le 1^{er} juillet.

L'Extérieure varie de 66 1/2 à 66 1/16. Le
change espagnol s'améliore.

Le 3 0/0 Portugais est affecté par le retard
que le gouvernement met à ratifier l'arrange-
-ment conclu avec les comités. Il est cependant
bien tenu à 28 1/2.

Le nouveau Russe s'inscrit à 77.30 et l'O-
-rient à 70.10.

La Banque de France, en attendant qu'on
puisse se rendre compte de l'effet sur son fonc-
-tionnement des innovations qu'on essayera d'in-
-troduire dans ses statuts, se traite entre 4,170
et 4,200.

Le Crédit Foncier éprouve des variations
violentes; la spéculation exploite les effets de
l'amendement Siegfried avant qu'il ne soit défi-
-nitivement adopté. Une assemblée extraordi-
-naire des actionnaires est convoquée pour le 21
courant.

La Banque de Paris se maintient ferme à
675. L'amélioration des valeurs qui entrent
dans la composition de ses réserves et les réali-
-sations que cette amélioration favorise contri-
-buent à la bonne tenue de ce titre.

Le Crédit Lyonnais varie de 775 à 777. L'ex-
-tension des opérations d'escompte et de bau-
-que de cette société ressort de ses bilans men-
-suels; elle est en faveur du maintien de son
revenu de 30 fr.

La Société Générale ne saurait s'écarter du
cours de 465 francs qui est un cours faisant
ressortir la capitalisation de ce titre à 5 1/2
0/0.

L'action Immeubles de France s'échange au
comptant de 484 à 485.

L'action du Canal de Toulouse, émise sous
le patronage du Comptoir des Fonds nationaux,
a un bon courant de transactions à 515. C'est
un titre assuré d'un revenu de 25 francs jus-
-qu'à l'achèvement des travaux.

L'action Morena est très ferme à 422 fr. On
considère comme prochaine une plus-value de
ce titre justifiée par la publication du rap-
-port de M. Wickersheimer ingénieur des
mines.

L'action des Cirages français figure à l'an-
-nexe de la cote officielle à 456 fr. On considère
ce cours comme un cours d'attente, le divi-
-dende ayant été fixé à 27.50 par l'assemblée du
25 mai dernier.

Les Chemins Economiques cotent 407 fr.

Informations financières. — On a remar-
-qué déjà des achats significatifs sur le marché
des Explosifs industriels (Fulminite). L'import-
-tance des demandes d'explosifs pour la France
et l'étranger, parvenues ces jours-ci à la soci-
-été, dépasse les prévisions les plus opti-
-mistes du groupe qui patronne cette entreprise
et justifie la faveur dont ses titres jouissent
sur le marché.

Marché de Saumur du Samedi 4 Juin

Froment-commerce, Phectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 85	Veu	2
Méteil	15 40	Mouton	2 40
Seigle	11	Porc	1 60
Orge	11 25	Poulets la couple	4
Avoine	7 50	Dindonneaux	—
Sarrasin	12	Canards	4 50
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	19	Beurre le kilog.	2 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 80
Noix	17	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	100
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	95
Son	13	Paille	35
Pommes de terre, la barrique,	40	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	Chauvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	34
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	id. 2 ^e	32
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	id. 3 ^e	30
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Faire des Miracles!

Nous ne le prétendons point, comme cer-
-tains charlatans prétentieux et ridicules. Nous
disons seulement que la LORION DU DR ROFF,
composée de principes agréables et salubres, d'une
innocuité complète et d'un parfum exquis, nettoie
très bien la tête, enlève les pellicules, arrête rapide-
-ment la chute des cheveux et les fait repousser
quand il reste de la vie dans le bulbe capillaire.
Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF,
rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.
Dépositaire à Saumur: MACHET, coiffeur-parfu-
-meur, 4, rue d'Orléans.

Fontenelles (Doubs)

Les **Pilules Gicquel** m'ont été très utiles contre
des douleurs rhumatismales; il semblait parfois
qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient
attaqués. Ces excellentes **Pilules Gicquel** ont
sans doute dissipé des humeurs adhérentes aux
muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que
je les prenaissais, je n'en ai presque plus souffert du
tout. J'étais très sujette à la constipation, et les
divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps
et des douleurs de reins, tandis que les **Pilules
Gicquel** agissent doucement et ne donnent ni
coliques ni échauffement, ni fatigue; j'ai retrouvé
des forces et bon appétit.

Signé: Sœur, M. J. à Fontenelles.

Le **VIN AROUD** au QUINA, au FER
& à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant
le plus efficace pour combattre la CHLOROSE,
l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération
du SANG. Il convient à toutes les personnes
d'une constitution languissante ou affaiblie par
le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRE, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph...

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui
rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix: 5 fr. Le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
102, Rue Richelieu, PARIS

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Moines-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat.
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande
de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, POUR CAUSE DE DÉCÈS
Le Dimanche 19 Juin 1892, à une heure, en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

1^o Une Petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, route de Rouen, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, comprenant:

Maison et jardin avec bassin, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

MISE A PRIX. . . 10,000 fr.

2^o 60 ares 50 centiares de TERRE

A la Lavée-Neuve, même commune.

MISE A PRIX. . . 4,000 fr.

On peut traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, dans la propriété ci-dessus désignée, soit à M^e LE BARON, notaire.

Petite Maison

A LOUER

Avenue du Champ-de-Foire, n^o 21.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare. (446)

A AFFERMER BEAU JARDIN

BIEN ENSEMENCÉ

Avec MAISON, Saulaie, etc. Près l'École de Cavalerie.

Convient pour maraîcher ou horticulteur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, AIGNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement se dérange nullement du travail. Il est la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1894 VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

Corsets sur Mesure ET CORSETS AVEC SUPPORTS Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

A VENDRE EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES UN CLOS

D'une contenance de 70 ares Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin. Situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER Présentement Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER PRÉSENTEMENT MAISON

Rue de Bordeaux, 15, Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN CÉLIBATAIRE demande ménage, le mari comme jardinier et la femme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

A LOUER APPARTEMENT Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

A VENDRE MAISON ET JARDIN Avec portion de BOIRE.

A la Croix-Gourdon, ancienne route d'Angers.

S'adresser à MM. BRIZARD ou LANEAU, ou à M^e AUDOYER, notaire.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioches pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour

Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

L. LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,